



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 31 mai 2016

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Christine FREY, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Benjamin DJIANE.

Absents :

Marie-Laure HAREL, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER.

La séance est ouverte.

Pierre AIDENBAUM propose de démarrer la séance. Il souligne que la question posée par le Conseil de quartier ne concerne pas le Conseil d'arrondissement et qu'il n'y a donc pas besoin du quorum. Il rappelle que les associations et les conseils de quartier ont la possibilité de poser des questions et de présenter des vœux.

Il indique que le Conseil de quartier des Enfants Rouges a formulé un vœu relatif à la place Nathalie-Lemel, présenté par Madame Odile de BOUVIER. Christine FREY y répondra.

Odile de BOUVIER le remercie et rappelle que la situation du Carreau du Temple est un sujet majeur pour les habitants et les conseillers du quartier « Enfants Rouges ». Elle informe que le Conseil de quartier s'est intéressé au projet de végétalisation de la place Nathalie-Lemel, dans le cadre de l'opération « du vert près de chez moi » mise en place par la Ville de Paris. L'occupation de l'espace public par les commerçants sur cette place est aussi un sujet de préoccupation, dans la mesure où ceux-ci ne respectent pas le règlement des terrasses de la Ville de Paris. La présence de mobilier fixe sur la place et celle des installations électriques posent problème d'un point de vue de la sécurité. De plus, ces terrasses commerçantes obèrent la valorisation des éléments du patrimoine de la place que sont la fontaine Wallace et la colonne Morris). Le fait que la place soit libre et ouverte permettrait de rétablir les liens avec la rue de la Corderie dans son ensemble, et rendrait plus évidente son inscription dans l'histoire de la commune.

Le Conseil de quartier « Enfants Rouges » s'inquiète qu'un aménagement partiel de la place, prévu par l'opération « du vert près de chez moi », sans réaffectation totale et aux habitants de la place tel qu'était le projet à l'origine, entérine un état de fait imposé à tous. Le Conseil demande donc un retour sur plusieurs points :

- La prise en compte d'un espace global entre le Carreau du Temple et la rue de la Corderie, dans un projet d'aménagement, de manière à ce que cela n'obère pas le futur. Des actions réversibles peuvent être prévues si nécessaire ;
- Les actions entreprises vis à vis du commerçant concerné, notamment l'autorisation de sa contre-terrasse, accordée plusieurs années auparavant dans un autre contexte. A l'époque, il n'avait pas la possibilité d'avoir une terrasse. Aujourd'hui, il a une terrasse et une contre-terrasse ;
- La possibilité de déplacer cette contre-terrasse hors de la place, de manière à pouvoir considérer la place dans son ensemble, et valoriser tout le patrimoine. En particulier la colonne Morris et la fontaine Wallace, qui ne peuvent pas l'être à l'heure actuelle.

Christine FREY souhaite d'abord répondre sur l'aménagement qui est projeté, considéré comme partiel par le vœu exprimé. Celui-ci ne va pas de soi. S'il s'inscrit dans l'opération « du vert près de chez moi », il existe un certain nombre de personnes compétentes à convaincre. Elle pense notamment à l'architecte des Bâtiments de France, qui doit encore être rencontrée sur place. Il s'agit de la convaincre que l'aménagement envisagé a toute sa place sur cet espace public. **Christine FREY** souligne que la démarche est pour l'instant

modeste, puisqu'il faut se borner à imaginer une première phrase, qui est celle de la végétalisation. Celle-ci n'est pas encore totalement finalisée. Il faut encore y travailler, certains défendant la préservation du caractère minéral de cette place, compte tenu de son environnement historique, en particulier la présence du Carreau du Temple.

En ce qui concerne l'occupation de la contre-terrasse, qui ne respecterait pas le règlement des étalages et terrasses, la conseillère indique avoir envoyé elle-même un courrier en date du 13 avril, une lettre recommandée avec accusé de réception. Celle-ci demandait au commerçant de respecter le règlement, et notamment de ne pas laisser le mobilier la nuit sur cette place. Par ailleurs, une demande formelle a été adressée à la Direction de la DPP, service qui vient vérifier entre autres le respect de ce règlement, pour qu'elle verbalise l'exploitant.

Pour ce qui est du dernier point, il n'est pas à l'ordre du jour de déplacer la contre-terrasse pour l'instant. **Christine FREY** explique qu'il s'agit d'une phase d'aménagement de la partie non occupée de cette place. C'est sur ce projet que les efforts doivent être concentrés dans un premier temps. Elle précise aussi que le déplacement d'une contre-terrasse est difficile, dans la mesure où le règlement prévoit des conditions. La contre-terrasse ne peut pas se situer à distance d'un établissement. Elle doit être devant. La déplacer n'est donc pas possible, et la supprimer n'est pas à l'ordre du jour.

Pierre AIDENBAUM la remercie et propose de passer à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Le quorum est cette fois-ci bien présent. Il souhaite excuser Marie-Laure HAREL, Benoît SOLÈS et Sylviane TROPPER, les trois élus de l'opposition. Madame HAREL et Madame TROPPER avaient prévenu de leur absence ce jour-ci et Monsieur SOLÈS a fait savoir la veille qu'il avait un empêchement. Il excuse également Benjamin DJIANE, qui a donné pouvoir à Madame BISMUTH LE CORRE. Il déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

1. 03-2016-54 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM désigne Madame Nicole BISMUTH LE CORRE comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. Communication: activité socio-économique du 3e arrondissement

Pierre AIDENBAUM propose à Madame BISMUTH LE CORRE de faire de ce point une présentation rapide, car il aurait souhaité que tout le Conseil soit présent, notamment les élus de l'opposition. Une autre communication sera effectuée lors d'un prochain Conseil. Seules les grandes lignes seront indiquées ici, le détail se fera plus tard, lorsque le Conseil sera totalement représentatif.

Nicole BISMUTH LE CORRE informe que la superficie du 3^e arrondissement est au dix-neuvième rang des arrondissements. La population était de 35 991 habitants en 2012, et un peu plus en 2013, ce qui classe l'arrondissement au dix-septième rang. Cependant, le 3^e arrondissement est celui qui enregistre l'une des plus fortes hausses de population entre 2007 et 2012, avec une très forte densité. Il s'agit du cinquième arrondissement le plus dense de Paris.

Elle évoque ensuite la structure démographique des ménages. La tranche d'âge la plus représentative du quartier et la plus forte par rapport au reste de Paris concerne les 30-44 ans et représente 28 %. Les autres tranches sont en sous-représentation, notamment les enfants, les jeunes adolescents et les personnes âgées.

Plus de 50 % des ménages sont constitués d'une seule personne, et ce chiffre se retrouve dans les demandes de logements sociaux du centre de Paris. La taille moyenne des ménages du 3^e est inférieure à la moyenne de Paris, avec 1,7 contre 1,9. Il y a également une sous-représentation des ménages de plus de trois personnes.

Pour ce qui est de la population active, celle-ci est assez importante. Les femmes ont un taux d'activité de 77 %, ce qui s'explique par cette population en moyenne âgée de 30 à 44 ans dans le 3^e arrondissement. Le taux de chômage est inférieur à celui de Paris.

En ce qui concerne la mobilité de travail, Madame BISMUTH LE CORRE avoue avoir un doute pour les chiffres. Elle indique avoir noté les sources en bas des diapositives : l'INSEE, l'atlas économique du Greffe du tribunal de commerce de Paris et l'APUR. L'adjointe au Maire explique avoir suivi l'INSEE pour les données démographiques et les deux autres pour le reste. Pour la mobilité, 22 317 personnes viennent travailler dans l'arrondissement tous les jours. 49 % de la population habite et travaille dans le 3^e tandis que 51 % habite dans cet arrondissement mais travaille ailleurs.

Au sujet des catégories socio-professionnelles, il s'agit d'un arrondissement de commerçants, de cadres supérieurs et de professions libérales.

Sur la question de l'activité économique, Nicole BISMUTH LE CORRE indique qu'il y a en apparence une faible augmentation des entreprises parisiennes dans le 3^e. Il en existe 9 539, ce qui est peu selon elle. En revanche, le pourcentage d'entreprises par rapport au nombre d'habitants se place au cinquième rang des arrondissements. Le 3^e est derrière 1^{er}, le 8^e, le 2^e et le 9^e. La moyenne des entreprises par quartier est de 9,9 contre 11,7 à Paris. 718 nouvelles entreprises ont vu le jour en 2014, soit 2 % des créations parisiennes.

Les entreprises engagées dans le commerce et le service aux entreprises sont prépondérantes. Ce sont les deux plus grandes lignes. Par rapport au reste de Paris, le 3^e est meilleur sur l'industrie manufacturière, sur le commerce de gros et de détail, et sur les services collectifs sociaux et personnels. 39 % des entreprises ont plus de dix ans et 10 % ont été créées en 2014. Parmi ces dernières, il y a encore une prépondérance de services aux entreprises et de commerces de détail.

La densité des commerces sur Paris est forte dans le centre et le 3^e. Il existe en moyenne 6,7 commerces pour 100 mètres de voie, et 51 commerces par habitant, la moyenne de Paris étant à 28. Il s'agit du septième arrondissement le plus dense. Seulement trois grands commerces sont présents dans le 3^e : Leroy Merlin, Monoprix et Merci.

Nicole BISMUTH LE CORRE indique sur la carte de la diapositive que les points bleus sont les commerces hors alimentation et les points rouges concernent l'alimentation. La ligne de la rue de Bretagne et celle de la rue Rambuteau sont bien visibles. Celle de droite a des commerces plutôt non alimentaires. A gauche, il y a davantage de cafés (les points jaunes). L'Adjointe au Maire informe qu'elle distribuera ces cartes pour que chacun puisse voir de plus près.

Elle souligne ensuite l'importance du commerce de gros dans le 3^e. La SEMAEST et l'opération « vital'quartier », commencé en 2004, permettent de savoir qu'il y a une baisse de ces commerces au profit d'un commerce diversifié, de bouche notamment. Il y a donc une tendance à la régression du commerce de gros, notamment rue de Turenne, rue Meslay, rue du Temple et rue Notre-Dame-de-Nazareth, à cause de l'évolution des prix du mobilier et grâce à l'action de la SEMAEST. Celle-ci a été déterminante dans ce changement. La baisse du commerce de gros est de 25% depuis 2000.

A l'inverse, il est constaté une hausse exceptionnelle du commerce de détail et des services commerciaux. Ceux-ci sont tous les services de bijoutiers, cordonniers, pressing, pour les habitants. 434 nouveaux commerces sont apparus depuis 2000. Ceux-ci touchent tous les secteurs d'activité, mais en premier lieu les magasins d'habillement, les galeries d'art et l'alimentaire également. La diapositive montre aussi les services commerciaux à la personne, comme les agences ou les banques.

Le 3^e présente une bonne diversité commerciale, avec malgré tout une sur-représentation du commerce de gros par rapport à Paris. A l'inverse, les commerces alimentaires sont en sous-représentation. Cependant, rapportés au nombre d'habitants, ceux-ci sont deux points plus élevés que Paris. L'arrondissement possède deux centres de commerces, que sont le marché des Enfants Rouges et la rue Rambuteau. Un changement a lieu dans le sud-est avec l'arrivée de la Maison Plisson sur le boulevard Beaumarchais et Popelini rue de Turenne. Cela permet un renouveau de cette zone, qui était très déserte au niveau des commerces de bouche.

Madame BISMUTH LE CORRE évoque ensuite les enseignes indépendantes. Les réseaux commerciaux peuvent être importants place de la République, avec par exemple Darty, Camaïeu, McDonald. Mais le 3^e est l'un des arrondissements où il y a le plus d'enseignes indépendantes. Cela s'explique notamment par la taille réduite des commerces. Le manque de grandes boutiques empêche l'arrivée de grandes enseignes. C'est un frein pour ces implantations et une chance qui doit être entretenue.

Pour ce qui est des commerces de proximité, l'Adjointe au Maire remarque que le sud-est est un peu délaissé. Elle précise qu'il a été effectué une extension du périmètre de protection du commerce et de l'artisanat. Le PLU et le PSMV essaient de protéger des rues pour avoir plus de diversité.

Concernant le commerce alimentaire, celui-ci augmente, avec par exemple le commerce des boissons. Le 3^e est passé de 84 commerces spécialisés en 2000 à 123. Il s'agit des commerces de boissons, de produits alimentaires bios, de pâtisseries, de commerces régionaux et étrangers. En revanche, les commerces de fruits et légumes, les boucheries et les poissonneries ont enregistré une baisse.

Il existe malgré tout une vacance des locaux. Ceux qui sont vides depuis longtemps le restent, notamment rue de Turenne. Mais généralement, la vacance est rapide.

Nicole BISMUTH LE CORRE fait ensuite la synthèse de tout ceci. Le 3^e arrondissement est un quartier densément peuplé, avec une population active jeune (30-44 ans) et composé de cadres et professions intellectuelles supérieures. Relativement à sa superficie et au nombre d'habitants, un grand nombre d'entreprises est implanté. Celles-ci sont engagées en majorité dans le commerce de gros, qui régresse par l'action de la SEMAEST, de détail, et dans le service aux entreprises. Ces derniers peuvent être des boîtes de pub, de graphisme, d'imprimerie, etc. Ces entreprises en servent d'autres, et parfois les habitants. La densité commerciale est forte, les enseignes sont souvent indépendantes et les grands commerces peu nombreux. Ces dernières années, le 3^e a connu une hausse exceptionnelle de commerces de détail, avec des galeries d'art qui sont arrivées et qui ont permis d'accroître la diversité commerciale, aujourd'hui globalement bonne. Le nombre de locaux vacants a diminué mais reste supérieur à la moyenne. La vacance très longue est faible, ce qui témoigne d'une bonne vitalité commerciale.

L'Adjointe au Maire informe enfin du lancement du « marais entreprend » le mardi 28 juin à 8h45, à la Mairie du 4^e avec Pacôme Rupin, élu de l'arrondissement. Un réseau pour les entreprises a été lancé, pour les rencontres et l'entraide. Elle souhaite lutter contre les mono-activités de luxe et les quartiers qui deviennent trop luxueux. Il s'agit de garder des imprimeurs et d'autres commerces de proximité. Il faut donc aider et se faire connaître, pour créer un réseau et épauler ceux qui ont besoin de travail et ceux qui ont besoin de rester dans le quartier.

Pierre AIDENBAUM la remercie. Il accepte de prendre les questions mais indique qu'un point plus complet sera effectué un autre jour et qu'un dossier sera présent dans le prochain numéro du journal. Il précise que cette communication n'a pas besoin d'être votée.

Laurence HUGUES indique avoir trouvé cette présentation intéressante : elle note qu'il faut regarder de près la diversité commerciale, et faire attention à une transformation en mono-activité de luxe. C'est une difficulté réelle pour les habitants, avec beaucoup de commerces de détail mais des prix qui sont parfois difficilement accessibles à des personnes qui travaillent mais qui ne peuvent pas forcément porter des costumes très chers ou acheter des produits très onéreux pour le quotidien. La rue du Temple est ainsi en mutation, avec des commerces de bouche très intéressants et de grande qualité, mais assez onéreux. D'après cette analyse socio-commerciale, il pourra être intéressant à l'avenir selon Madame HUGUES de creuser une partie qui n'a pas été évoquée mais qui concerne l'économie sociale et solidaire. Celle-ci est importante et se développe, y compris dans l'entrepreneuriat. Des jeunes entrepreneurs ont envie d'avoir des activités socialement utiles. Dans le cadre de la plate-forme pour l'emploi, réunie régulièrement, des chiffres plus précis pourront être donnés, notamment grâce à Pôle Emploi, sur la sociologie des chercheurs d'emploi. Celle-ci est assez particulière dans les quartiers du centre, avec des personnes très qualifiées.

3. 03-2016-55 Approbation du budget supplémentaire 2016 de l'état spécial du 3^e arrondissement.

Laurence GOLDGRAB rapporte que le budget primitif 2016 s'élève, toutes dotations confondues, à 2 125 077€. Le budget supplémentaire proposé est de 514 012€. Cela correspond, à hauteur de 279 411€, au report du budget 2014, comme cela a été indiqué lors du dernier conseil sur le vote du budget administratif. Ces crédits concernent essentiellement des dépenses engagées en 2015. La répartition par dotation (investissement, missions locales et gestion locale) est la suivante :

- Investissement : le budget supplémentaire est de 187 851€, ce qui correspond au report 2015 ;
- Animation locale : le budget est de 19 445€, correspondant au report 2015. 2 541€ sont encore libres d'emploi mais seront affectés aux prestations de service, pour répondre à l'organisation des manifestations, assez nombreuses dans l'arrondissement. Cela concerne le graphisme, les vœux, le festival Nomade et tout ce qui génère des contrats de prestation ;
- Gestion locale : le budget est de 306 715€ ; il est donc le plus important. 104 945€ sont libres d'emploi. Le reste est déjà gagé sur des dépenses réalisées en 2015 et non mandatées avant la clôture budgétaire.

Laurence GOLDGRAB ne souhaite pas préciser tous les équipements qui bénéficient de ces budgets mais souligne tout de même quelques chiffres. 24 000€ sont dédiés aux écoles maternelles et élémentaires, 9 000€ à la maison des associations pour permettre à la nouvelle direction de reprendre en main la structure, et 14 000€ aux écoles élémentaires pour prendre en charge l'achat de places de cirque pour les enfants scolarisés. 10 000€ sont pour la Bibliothèque Marguerite Audoux et correspondent d'une part aux dépenses en eau non inscrites au budget primitif (1 300€) et d'autre part aux dépenses de frais de nettoyage. 9 000€ sont également réservés à la mise en valeur des espaces verts. 12 800€ ont été transférés au budget général de l'ADEV pour le financement des végétaux et petits matériels horticoles.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles interventions puis propose de voter ce budget supplémentaire 2016.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

4. 2016 DAC 598 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animations du 3^e arrondissement (3^e)

Laurence GOLDGRAB rappelle que cette subvention de la Mairie de Paris doit être votée chaque année. Le Comité des fêtes bénéficie également du soutien de la Ville par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris, destinée aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers. Il s'agit en l'occurrence du bal du 13 juillet, des deux brocantes par an, le spectacle de Noël avec tous les enfants des écoles primaires de

l'arrondissement au cirque d'hiver, etc. Il y a beaucoup d'événements et même de plus en plus car le Comité des fêtes est sollicité sur des partenariats. Ce Comité poursuivra sa recherche de partenariats avec les acteurs culturels de l'arrondissement, comme il le fait déjà avec le Carreau du Temple. L'idée est que la Ville lui attribue une subvention de 10 000€, qui est la même que celle de l'année dernière. Madame GOLDGRAB propose de voter en faveur de cette subvention.

Pierre AIDENBAUM soumet la subvention au vote.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

5. 2016 DAC 337 Subventions et convention avec deux associations œuvrant pour la prévention de l'illettrisme, de l'échec scolaire et de l'exclusion.

Yves PESCHET explique qu'il s'agit de soutenir l'action à laquelle participe la Mairie de Paris contre l'illettrisme, à travers le soutien de deux associations. Celles-ci essaient de contribuer à la prévention de l'échec scolaire à travers des interventions auprès de jeunes adultes et d'enfants, en essayant par exemple de donner le goût du livre aux enfants et à leur famille. Elles encadrent avec des professionnels dans les structures de la petite enfance. Il s'agit de donner une subvention de 20 000€ à l'association « Le livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion (L.I.R.E à Paris) », et 5 000€ à une association mieux connue car logée dans le 3^e, le « Labo des histoires ». Celle-ci propose une grande variété d'ateliers d'écriture gratuits, destinés aux jeunes âgés de moins de 25 ans. Les laborantins sont encadrés par des professionnels confirmés dans tous les domaines artistiques, notamment l'écriture qui tient une grande place (écrivains, journalistes, etc.). Monsieur PESCHET propose de donner l'autorisation à Madame la Maire de Paris d'accorder ces deux subventions.

Pierre AIDENBAUM précise que le « Labo des histoires » est hébergé par la « Maison de la Poésie » rue Saint-Martin et qu'il fait un travail remarquable. Il soumet ensuite la subvention au vote.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

6. 2016 DFPE 23 Subvention (21 717 euros) et avenant n°3 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3^e).

Nicole BISMUTH LE CORRE rappelle que l'association « Les Jeunes Heures » se situe rue du Pas de la Mule et qu'elle accueille huit enfants. C'est une crèche associative puisque les parents participent à son fonctionnement, ce qui est intéressant. Les enfants de plus de douze mois y sont accueillis. C'est un système unique dans l'arrondissement. Cette

subvention est donc de 21 717€ et l'Adjointe au Maire propose de signer l'avenant à la convention.

Pierre AIDENBAUM appelle au vote.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

7. 2016 DLH 139 62 rue Vieille du Temple (3e) – Restauration de couverture – Autorisations d'urbanisme

Gauthier CARON-THIBAUT signale que la Mairie de Paris possède un immeuble à cette adresse, affecté à divers services municipaux. Il est nécessaire de procéder à la restauration de la couverture de cet immeuble. Il s'agit donc d'autoriser la Maire de Paris à déposer le permis de construire afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

Pierre AIDENBAUM soumet ce point au vote.

L'autorisation est approuvée à l'unanimité.

8. 2016 DPA 37 Carreau du Temple (3^e) - Réhabilitation – signature de l'avenant n° 7 au marché de maîtrise d'œuvre.

9. 2016 DPA 38 Carreau du Temple - Réhabilitation – Avenant n° 3 au marché de travaux (lot n° 2 – gros œuvre/charpente métallique) (3^e).

Pierre AIDENBAUM indique que les deux délibérations seront présentées par Christine FREY mais qu'elles seront votées séparément.

Christine FREY rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été confié en 2008 à un groupement constitué autour du studio Milou architecture, à propos du Carreau du Temple. Le présent projet de délibération porte sur la signature d'un avenant motivé par plusieurs éléments. Il s'agit d'un chantier important, qui nécessite des ajustements dans le temps. Ces éléments sont :

- une rémunération complémentaire qui découle elle-même de travaux supplémentaires réalisés par rapport aux prévisions ;
- un montant de pénalité à appliquer, étant précisé qu'en vertu des clauses de marché, le maître d'œuvre devait subir une pénalité en cas d'imprécision du cahier des charges, qui aurait entraîné une dépense excédant 3 % du montant de la masse financière initiale des travaux ;

- des éléments de missions qui n'ont pas été demandés au maître d'œuvre pendant le cours du chantier. Cela doit être pris en compte ;
- des missions complémentaires à la charge du maître d'ouvrage, dont une dernière qui vient de lui être confiée, qui est l'accompagnement dans le cadre de la recherche de l'amélioration du confort thermique de l'équipement.

Le montant de l'avenant, prenant en compte ces différents éléments, s'élève à un peu plus de 258 000€. Le groupement de maîtrise d'œuvre sera quant à lui redevable d'une pénalité de 110 000€ lorsque sera établi le décompte général et final de l'opération.

Christine FREY fait part ensuite de l'avenant n°3 au marché de travaux. Il s'agit du lot « charpentes », gros œuvre et charpentes métalliques. Cet avenant est nécessaire aujourd'hui pour permettre la prise en compte de travaux supplémentaires réalisés par les entreprises sur ordre du maître d'œuvre, et l'ajustement du délai de réalisation. En raison des fouilles effectuées, il avait fallu phaser l'exécution des travaux, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires. Le montant de cet avenant s'élève à un peu plus de 505 000€. Compte tenu de tous ces éléments, il s'agit de voter ces deux projets d'avenant nécessaires. La conseillère espère que ce seront les derniers de cette opération.

Pierre AIDENBAUM soumet ces deux délibérations au vote.

L'avenant n°7 est approuvé à l'unanimité.

L'avenant n°3 est approuvé à l'unanimité.

10. 2016 DJS 195 Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

Patrick BADARD souhaite prendre un peu plus de temps sur ce point. Cette délibération est très importante dans le secteur de la jeunesse. Accompagner la jeunesse sur la voie de son autonomie dans tous les domaines (emploi, logement, santé, transport, culture, sport) est un enjeu majeur pour lequel la Ville mobilise tous les ans plus de 200 millions d'euros. Dans ce cadre, la Ville de Paris a décidé de moderniser le fonctionnement des équipements dédiés à la jeunesse ainsi que celui des centres d'animation, dont la vocation est intergénérationnelle. Après une large concertation lancée dès décembre 2014, trois grandes évolutions ont été décidées. Celles-ci font l'objet des avenants à l'ordre du jour.

La première orientation est l'amélioration de la visibilité des centres d'animation. Il s'agit de fédérer les centres sous un seul label, « Paris Anim », et de développer une campagne de communication pour mieux faire connaître leurs activités. Monsieur BADARD indique que dans ce cadre-là et suite aux travaux de rénovation des Halles, le centre d'animation Les Halles-Le Marais, dont dépend le 3^e arrondissement, dispose d'une entrée beaucoup plus claire et visible de la place Carrée aux Halles.

La deuxième orientation est l'assouplissement des règles applicables en termes d'horaires, d'ouverture et d'activités. Celles-ci vont permettre aux associations gestionnaires d'adapter leur offre au contexte local et d'améliorer l'attractivité des centres. Cet assouplissement leur permettra notamment de ne plus être obligées de mettre en place des activités dans au moins sept des neuf catégories répertoriées dans les cahiers des charges, tout en conservant une diversité dans les activités proposées. Par ailleurs, il s'agit dans ce cadre de supprimer le volume maximum hebdomadaire d'ouverture, de façon à pouvoir ouvrir plus longtemps et plus souvent les centres d'animation, le cas échéant.

Le troisième axe décidé est le renforcement de la dimension jeunesse dans les centres d'animation, avec l'attribution de nouveaux moyens humains, notamment la création d'emplois d'animateurs et d'informateurs jeunesse, au sein des centres qui n'en disposent pas.

Patrick BADARD regrette que ses collègues de l'opposition ne soient pas présents, car le débat aurait pu s'ouvrir avec eux. En effet, les avenants proposés modifient l'organisation des enseignements musicaux, dispensés à l'heure actuelle par les centres d'animation. Ces enseignements seront dorénavant organisés sur la base de petits groupes plutôt que sur la forme d'enseignements individuels. Ceci permet de favoriser l'accueil du plus grand nombre à cette activité artistique très demandée. Au-delà de la capacité d'accueil ainsi ouverte par cette généralisation, il s'agit aussi d'un choix pédagogique qui s'appuie sur les fondamentaux de l'éducation populaire. Cela vise à privilégier l'apprentissage en groupe, gage de mixité et d'exercices du vivre ensemble. La délibération proposée fixe ainsi une nouvelle grille tarifaire pour ces cours musicaux en petit groupe.

Le conseiller d'arrondissement termine en indiquant que cette délibération présentée ne concerne pas directement le centre Les Halles-Le Marais. Une nouvelle délibération permettra d'avoir un autre débat sur ces questions lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

Yves PESCHET souligne que cette délibération sert de support politique à la réforme des centres d'animation et qu'elle concerne les tarifs applicables, mais qu'elle contient aussi la réforme des cours de musique individuels. Ceux-ci suscitent encore des débats. Par ailleurs, l'Adjoint au Maire indique que l'exécutif s'est engagé depuis février sur deux points : la mise en œuvre en septembre 2017 au lieu de 2016, pour permettre de concerner et d'adapter l'offre musicale en fonction des centres et des quartiers, et l'abaissement du nombre de personnes par cours. Il s'agit de la création de cours de trois à cinq personnes. Cependant, les choses ne sont pas encore très claires sur ces deux points. La Ville n'est pas revenue ni vers les professeurs de musique ni vers les usagers, et la concertation fine pourtant annoncée n'est pas encore une réalité à ce jour. Sur les cours de trois à cinq, la nouvelle grille tarifaire créée pour l'occasion n'est pas claire. Les tarifs sont plus chers pour les moins de 26 ans, alors que l'objectif initial annoncé était d'ouvrir davantage ces cours aux jeunes.

Pour toutes ces raisons et malgré l'intérêt de cette démarche, Monsieur PESCHET informe qu'il s'abstient.

Quentin PICQUENOT fait savoir que le résumé de son collègue correspond à la position des Écologistes. Même si cet avenant ne concerne pas directement le 3^e arrondissement, des questions restent en suspens, notamment la concertation qu'il devait y avoir dans les conservatoires et les centres d'animation, et le nombre de participants à

l'individualisation des cours sur certaines spécificités de pratiques musicales. Le groupe des élus parisiens à l'Hôtel de Ville est toujours en discussion avec les cabinets qui ont en charge cette réforme. Au lieu de continuer à vouloir avancer sur la tarification, Monsieur PICQUENOT souhaite lui aussi s'abstenir. Il veut laisser ses camarades de l'Hôtel de Ville continuer ce travail. Il croit savoir que d'autres avenants, concernant notamment le centre d'animation des Halles, arriveront le mois suivant. Il annonce qu'il s'abstiendra là encore, si tant est que l'Hôtel de Ville ne fait rien.

Pierre AIDENBAUM précise que cela n'a rien à voir avec les conservatoires. Ce sont des centres d'animation. Il ajoute que les concertations ont lieu et qu'elles n'ont pas encore abouti. Néanmoins, le sujet du conservatoire des Halles-Le Marais qui concerne les arrondissements 1, 2, 3 et 4 sera abordé plus tard. Il s'agit pour l'instant de fixer pour la rentrée les différents cours qui seront proposés. Les nouveaux tarifs ne peuvent pas être indéfiniment reportés, puisqu'il faut imprimer les différents documents. Monsieur le Maire estime qu'il y a un certain consensus sur ces tarifications. Elles ne sont pas en augmentation. Le sujet qui a été évoqué par différents groupes est la fin des cours particuliers, pour amener à des groupes de trois à six personnes, de manière à pouvoir donner la possibilité à davantage de personnes, notamment d'enfants et d'adolescents, de participer aux cours. Il s'agit d'un des points importants de cette réforme, qui est contesté par certains groupes. Mais Monsieur le Maire souhaite donner au plus grand nombre la possibilité de suivre ces cours, qui viennent en complément des conservatoires et qui sont d'excellente qualité.

Pierre AIDENBAUM soumet au vote cette délibération présentée par la DJS. Il ajoute qu'une autre délibération aura lieu ensuite sur le même sujet, présentée par la DASES, mais qui n'aura pas besoin d'être votée. Des commentaires pourront être fait mais cela fait partie du Conseil général, il n'y a donc pas lieu de voter en Conseil d'arrondissement. Il rappelle que la Maire de Paris a décidé depuis un certain temps de présenter ces délibérations en Conseil d'arrondissement, de manière à ce que tous les élus soient au courant.

La délibération fait l'objet de trois abstentions.

Pierre AIDENBAUM fait part ensuite de la délibération qui sera débattue au Conseil de Paris mais qui est communiquée pour information, concernant la modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris. Il invite Yves PESCHET à prendre la parole pour rapporter cette délibération.

Yves PESCHET explique qu'il s'agit de soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité, présentées par vingt-quatre associations. Ces actions sont menées en-dehors du temps scolaire et centrées sur l'aide aux devoirs et la réussite scolaire. Leur objectif est de favoriser l'insertion sociale des jeunes et d'agir sur les inégalités qui subsistent dans le domaine de l'accès à la culture et au savoir. Ces actions sont soutenues depuis plusieurs années par le département dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la jeunesse. Elles offrent aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Elles ont

également pour objectif de soutenir les familles à l'égard de la vie scolaire de leurs enfants. Elles se situent ainsi dans un espace d'initiatives bien distinct de celui de l'institution scolaire. Néanmoins, elles se doivent d'être conçues en cohérence et en complémentarité avec les différents dispositifs mis en place dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire par l'ensemble des partenaires concernés, dont l'Éducation Nationale, la CAF ou l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, à travers le contrat local d'accompagnement à la scolarité ou encore le dispositif « partenariat et réussite éducative ». Ce dispositif d'accompagnement à la scolarité vise aussi à proposer une offre de proximité qui favorise l'implication de tous les acteurs concernés, et faciliter une liaison entre la communauté scolaire, les familles et les associations. Les actions concernent les enfants du cycle primaire et des classes de 6^e et 5^e. Vingt-quatre associations sont engagées dans ces actions en 2014-2015 et ont à nouveau sollicité une subvention pour leurs interventions durant le cycle scolaire 2015-2016.

Afin de permettre la poursuite de ces actions et de contribuer à l'insertion sociale des enfants, il est proposé au Conseil général d'accorder une participation financière d'un montant global de 74 300€ répartis entre vingt-quatre associations.

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'il peut y avoir des commentaires mais pas de vote.

11. Questions diverses.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles questions diverses, ayant lui-même un point d'information à apporter. Il évoque ainsi les propos de la Ministre de la Culture, Audrey Azoulay, dans le Journal du Dimanche. Celle-ci lui avait annoncé huit jours auparavant de la fin de la restructuration totale des Archives nationales. Une première phase de travaux a eu lieu puis une ouverture d'une partie des jardins. Il a été décidé la restructuration définitive et totale des Archives nationales. Monsieur le Maire explique que cela consiste en l'ouverture de tous les hôtels particuliers, notamment ceux qui donnent sur la rue Vieille-du-Temple, l'ouverture d'un nouveau passage sur la rue Vieille-du-Temple, ce qui permettra une ouverture sur les quatre rues (rue des Archives, rue des Quatre-Fils, rue Vieille-du-Temple et rue des Francs-Bourgeois). Cette restructuration va avoir pour effet que toutes les archives d'avant la Révolution de 1789 et qui sont en zone inondable dans le quartier vont être déplacées à Pierrefitte et dans un autre lieu en banlieue. Tous ces locaux pourront être récupérés, mais toutes les archives notariales restent sur place et mises à l'abri d'éventuelles inondations.

Monsieur le Maire remarque que ce qui est important pour l'activité du 3^e arrondissement, c'est que le Ministère de la Culture a décidé de regrouper sur trois lieux l'intégralité de la maison Ministère de la culture. Toute une série de services du Ministère va être rapatriée dans le 3^e. Pierre AIDENBAUM rappelle qu'il y a actuellement deux cent cinquante emplois aux Archives Nationales sur la restructuration de ces nouveaux bâtiments et celui de la rue des Quatre-Fils. Un nouvel appel de personnel sera effectué, d'environ trois cents personnes, ce qui fera environ cinq cent cinquante personnes. De la même manière, dans cette restructuration, il va être créé une cantine, une cafétéria, des vestiaires et toute une série de services adaptés pour le personnel qui n'existait pas auparavant.

Pierre AIDENBAUM admet que ce résumé est plus complet dans le Journal du Dimanche et qu'il a voulu être bref. Il ajoute qu'une communication sera faite sur l'état exact des travaux en Conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil aura lieu le lundi 20 juin à 19h00. La commémoration de l'appel du Général de Gaulle sera effectuée le vendredi 17 juin à 11h15. Les commémorations sont dorénavant réalisées la veille, de manière à élargir le public et notamment faire participer les écoles de l'arrondissement. Pour l'appel du 18 juin, l'école de la rue Saint-Martin et celle de la rue des Quatre-Fils participeront aux commémorations.

La séance est levée.